



Envisager un divorce besoin d aide

Par **massana**, le **22/12/2009** à **22:48**

Bonjour, je me suis mariée le 12 JUILLET 2008, avant je travaillais en tant que responsable de magasin dans le sud et je me suis mariée avec un gendarme quand il a été muté il a fallu que je démissionne j ai quitté ma famille mes amis mon travail et mon apt pour le suivre.
Puis je prétendre à une pension compensatoire ?
De plus j ai fais un bébé le 14 OCTOBRE 2009 et je voudrais bien avidement rentrer dans le sud auprès des miens
La première question c est que mes beaux parents habitent dans le sud et vu que leur fils(donc mon mari) habite dans la région de l'Eure
Est ce qu'à la place de leur fil (donc mon mari) ils peuvent prendre ttes les semaines leur petit fils
Nous nous sommes mariés sous contrat séparation de bien mes meubles ont été acheté avant donc aujourd'hui hui je parts avec ou pas?
Puis je partir dans le sud en vacance et ne plus revenir avec le petit ou revenir faire mes valises?
Cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2009** à **23:06**

Bonsoir,
Si vous souhaitez divorcer, un avocat est obligatoire.
Ne quittez pas le domicile conjugal avant que l'ordonnance de non-conciliation ne vous y autorise.
Si vous avez de faibles revenus ou si vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle.
Retirez un dossier auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.
Ensuite, vous contacterez un avocat mentionné sur cette liste qui engagera une procédure de divorce.
Dans la mesure où vous êtes mariée sous le régime de la séparation de biens, vous pourrez récupérer vos meubles.
Mais surtout, ne partez pas avant d'avoir vu un avocat qui vous expliquera la marche à suivre.
Cordialement.
Cor

Par **massana**, le **22/12/2009** à **23:16**

je vous remercie de m avoir repondu